2022_76_11_23

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU LOT
COMMUNE DE GIGNAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX

Arrêté de circulation : travaux d'éléctrification impasse de l'Auditoire de Justice

Le Maire de GIGNAC,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 3221-4, L2212-2 et L2213-1 ;
Vu le Code de la Route;
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ;
Vu la demande en date du 23 novembre 2022 de l'entreprise BTOUSSE TP, 420 route de Bardot, 46110 Cavagnac, dans le cadre de travaux pour la FDEL concernant l'électrification d'une maison impasse de l'Auditoire de Justice;
Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité, pendant la période de travaux de fermer cette impasse du 28/11/2022 au 02/12/2022;

ARRÊTE:

Article 1 er : Pour des raisons de sécurité pendant les travaux concernant l'éléctrification d'une maison située en bout de l'Impasse de l'Auditoire de Justice, cette impasse sera fermée du 28/11/2022 au 02/12/2022
Article 2 : A la charge de l'entreprises qui réalise les travaux de mettre en place la signalisation règlementaire afin d'assurer la sécurité;
Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation et pendant toute la durée des travaux.
Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément aux lois.

Fait à Gignac le 23 novembre 2022
Le Maire.
Mme OURCIVAL Solange

MAIRIE DE GIGNAC (LOT)